
Le réseau Anact-Aract propose un **outil** pour aider les entreprises à initier et piloter leur démarche qualité de vie au travail (QVT)

Appelé « Outil de pilotage dynamique QVT », il est disponible en téléchargement gratuit sur anact.fr dans la rubrique « [services et outils](#) ».

Il permet concrètement de :

- comprendre ce qu'est la Qualité de vie au travail (QVT) ;
- aider les entreprises à voir où elles en sont ;
- choisir les chantiers à mettre en place ;
- compléter les actions d'amélioration des conditions de travail ;
- faciliter la concertation dans l'entreprise ;
- construire un accord Qualité de vie au travail ou un accord intégré.

Il peut être mobilisé lors d'une étape de « diagnostic » afin de réaliser un état des lieux des actions ou chantiers engagés et identifier les priorités à venir. Il peut également contribuer à la pérennisation d'une démarche, par l'évaluation régulière des actions.

Expérimenté dans de nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises au cours de ces trois dernières années, l'outil tient compte des évolutions juridiques issues de la loi Rebsamen et contribue à rendre la démarche QVT structurée, pragmatique et concertée.

Un kit de mise en œuvre

Conçu pour toutes les entreprises, l'outil est proposé dans un kit qui comprend plusieurs ressources :

- le contexte d'utilisation de l'outil : la démarche QVT ;
- l'outil de pilotage lui-même au format Microsoft® Excel avec :
 - une grille vierge à utiliser,
 - une grille « Exemple » complétée d'actions initiées ou planifiées ;
- le mode d'emploi en 7 étapes.

Outiller les acteurs de la QVT

Destiné aux personnes en charge d'animer un projet Qualité de Vie au Travail, notamment au sein des Ressources Humaines et des représentants des salariés, il peut également être mobilisé par d'autres fonctions impliquées dans l'évaluation des actions existantes, telles que les préventeurs, le management et les salariés eux-mêmes. En s'appuyant sur cet outil, ces acteurs vont pouvoir se concerter sur ce que représente la Qualité de vie au travail dans l'entreprise, ainsi que sur les actions et chantiers concernés. Il contribue donc au dialogue social et professionnel.

Contact Presse : Catherine Guibbert - c.guibbert@anact.fr - 04 72 56 13 38

Le réseau Anact-Aract est composé de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) et de 17 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). L'Anact est un établissement public administratif sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Elle est gouvernée par un conseil d'administration tripartite comprenant des représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs, de l'État, ainsi que des personnalités qualifiées. Le réseau Anact-Aract a pour vocation de fournir aux acteurs de l'entreprise, salariés et directions, des méthodes et outils éprouvés pour améliorer les conditions de travail en agissant sur ses déterminants dans l'organisation et les relations sociales